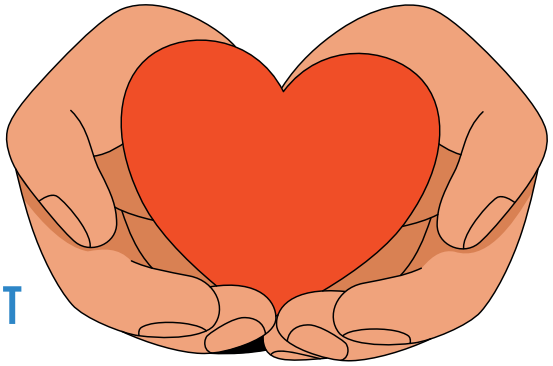
SNNA FO



LA SOLIDARITÉ
UN SUJET DE DROITS, D'ORGANISATION ET D'ÉTAT D'ESPRIT

LE PROJET EN 30 SECONDES

La solidarité, ça s'organise.

- **5 jours rémunérés par an pour accompagner un proche malade.**
- **Plus de berceaux et une garde d'urgence adaptée aux horaires décalés.**
- **Le don de jours simplifié : on le programme une fois, c'est automatique.**

Du 3 au 10 décembre, votez FO.

Grâce à tous nos collègues de la médecine de prévention et des services de l'action sociale, les agents bénéficient déjà d'écoute et de solutions quand ils rencontrent un problème. Les collègues savent aussi se mobiliser quand l'un d'entre eux traverse une situation difficile. Cet engagement mérite d'être reconnu, soutenu et félicité.

Mais on peut encore largement progresser sur le sujet, car une administration qui veut être moderne doit montrer qu'elle s'engage sincèrement pour protéger ses agents. Le besoin existe. On connaît tous l'histoire d'un collègue qu'il faudrait pouvoir aider davantage. Aujourd'hui, accompagner régulièrement un proche malade fait perdre du revenu. On ne sait pas comment assurer sa journée de travail quand son mode de garde fait défaut.
FO veut renforcer les dispositifs existants et obtenir de nouvelles mesures pour faciliter réellement la vie des agents.

ACCOMPAGNER UN PROCHE SANS PERDRE DE SALAIRE

Si le congé de proche aidant existe, il n'est pas rémunéré par l'administration. Certes, une allocation peut être versée, mais elle n'est pas équivalente au salaire, et il y a du délai pour la percevoir, d'autant plus que cela dépend de la CAF et non de la DGAC.
Or, accompagner un proche ne nécessite pas toujours plusieurs semaines d'absence. Il peut s'agir d'une journée pour un examen médical, de quelques heures pour des démarches ou d'une présence ponctuelle pendant un traitement.

Afin d'avancer un peu sur le sujet, FO propose la création de cinq jours annuels d'absence rémunérée pour les proches aidants, complémentaires des dispositifs existants, sur le modèle des jours rémunérés pour garde d'enfant malade.
C'est une mesure ciblée, qui doit se négocier dans le cadre de la fonction publique, pour apporter un soutien concret et faciliter les démarches d'agents déjà en surcharge cognitive, émotionnelle et organisationnelle.

LE CHOIX FO
03-10 DEC

LA SOLIDARITÉ
UN SUJET DE DROITS, D'ORGANISATION ET D'ÉTAT D'ESPRIT

SNNA FO

DES SOLUTIONS DE GARDE ADAPTÉES AUX MÉTIERS DE LA DGAC

Les difficultés des jeunes parents… S'en occuper enfin, pour de vrai. Nous sommes nombreux à les traverser et à savoir à quel point cette période de la vie est épuisante, et pourtant on ne progresse pas beaucoup sur le sujet. Les horaires atypiques et les contraintes de service compliquent la garde des enfants. Et lorsqu'une solution habituelle tombe à l'eau, les familles doivent souvent improviser dans l'urgence.
FO veut engager au moins trois actions :

- Augmenter le nombre de berceaux réservés, et se rapprocher enfin des besoins réels des agents de la DGAC.
- Proposer un service de garde d'urgence, en partenariat avec des professionnels agréés, en tenant compte des horaires décalés.
- Renforcer l'accès aux centres de loisirs et aux séjours de vacances.

Nous demandons également des aménagements horaires mieux adaptés aux contraintes familiales, dans le respect des nécessités opérationnelles.

FACILITER LA SOLIDARITÉ ENTRE COLLÈGUES

Le don de jours de repos permet déjà d'aider un collègue confronté à certaines situations graves.
FO veut simplifier ce dispositif en permettant aux agents qui le souhaitent de programmer à l'avance le don de leurs jours éligibles non utilisés. C'est-à-dire déclarer à l'avance que les jours non utilisés à l'échéance sont automatiquement reversés dans l'enveloppe des jours donnés, et ne pas avoir de formulaire à remplir chaque fois que la date approche.
L'idée est d'éviter des démarches inutiles, tout en conservant le caractère volontaire, anonyme et sans contrepartie du don.

DONNER LES MOYENS À LA SOLIDARITÉ

Ces propositions demandent évidemment des moyens et la volonté de les porter. Les équipes de prévention et des services de l'action sociale doivent être renforcées.
La solidarité repose sur chacun de nous, mais elle doit être facilitée.
C'est en renforçant les droits, les services et les moyens d'accompagnement que nous ferons progresser la solidarité à la DGAC.

Chacun est responsable de tous.
Chacun est seul responsable.
Chacun est seul responsable de tous.

— Antoine de Saint-Exupéry
Pilote de guerre

LE CHOIX FO
03-10 DEC